



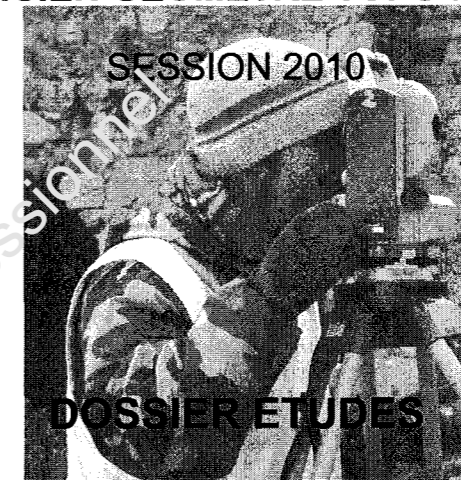
SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Montpellier pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

TECHNICIEN GEOMETRE TOPOGRAPHE



Ce dossier est accompagné d'un dossier ressources

Conseil aux candidats

- Il est conseillé de traiter les questions dans l'ordre de leur numérotation.
- Ne pas utiliser la couleur rouge.
- Prendre connaissance de la totalité des épreuves avant de composer.

EPREUVE E1

EPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

SOUS-EPREUVE U.11

ANALYSE D'UN DOSSIER

Nota : Pour l'ensemble des épreuves :

DT signifie document technique,

DR signifie document réponse,

RES signifie document ressource

RESi signifie ressource informatique consultable sur poste informatique.

N°	Activités et documents	Barème	Durée conseillée
1	Identification de la situation du terrain	5 points	45 minutes
2	Identification des contraintes réglementaires	10 points	30 minutes
3	Analyse des données techniques et environnementales	15 points	1 heure
4	Identification des propriétaires concernés par le bornage	10 points	45 minutes

Total sur 40 points

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE TOPOGRAPHE	EPREUVE E1 : Epreuve scientifique et technique SOUS EPREUVE U 11 : ANALYSE D'UN DOSSIER	DOSSIER ETUDES Page 1 sur 6	
		Code : 1006-TGT ST 11	
SESSION 2010	DOSSIER CHEVRIE	DUREE : 3 h 00	COEFFICIENT : 2

Les études 1 et 2 s'enchainent.

Analyse d'un dossier **ETUDE 1**
Identifier la situation d'un terrain.

SITUATION PROFESSIONNELLE : Cabinet de géomètre expert

Mademoiselle Chevré Gaëlle est propriétaire de parcelles situées dans le département de la Savoie, Commune de Grignon.

Elle envisage une division sur les parcelles cadastrées **section A n°128 et 129**.

Le géomètre pour lequel vous travaillez vous demande d'identifier les parcelles en question sur différents plans.

ON DONNE : RES1 Relevé de propriété de Mme Chevré
DR1 Extrait du plan cadastral
DR2 et DR2i Plan de situation
DR3 et DR3i Plan de zonage extrait du PLU et du PIZ

ON DEMANDE :

- 1.1. Lister toutes les parcelles appartenant à Mme Chevré.
- 1.2. Identifier les parcelles concernées par le projet et les repérer par un liseré de couleur verte sur le DR1.
- 1.3. Identifier les parcelles concernées par le projet et les repérer par un liseré de couleur verte sur le DR2.
- 1.4. Identifier les parcelles concernées par le projet, les repérer par un liseré de couleur verte sur le DR3, et indiquer dans quelles zones de PLU et de PIZ se trouve le projet.

ON EXIGE : Les informations collectées sont en concordance avec le problème posé.

Les tracés sont soignés et clairs.

Le terrain objet de l'étude est correctement identifié.

DE1

Analyse d'un dossier **ETUDE 2**
Identifier des contraintes réglementaires

SITUATION PROFESSIONNELLE : Cabinet de géomètre expert

Mademoiselle Chevré Gaëlle est propriétaire de parcelles situées dans le département de la Savoie, commune de Grignon.

Elle a un projet sur les parcelles cadastrées **section A n°128 et 129**.

Elle envisage une division en trois lots (RES2) :

- un lot déjà construit et deux lots pour y construire des habitations,
- une future voirie commune desservira les trois lots,
- le projet n'est pas dans un site classé ou un secteur sauvegardé.

Le géomètre pour lequel vous travaillez, vous demande d'identifier les règles d'urbanisme applicables dans la zone du projet.

ON DONNE : RES2 : Un croquis du projet
RES3i : Extrait du PLU : règlement du plan local d'urbanisme
RES4i : Extrait du règlement du PIZ

ON DEMANDE :

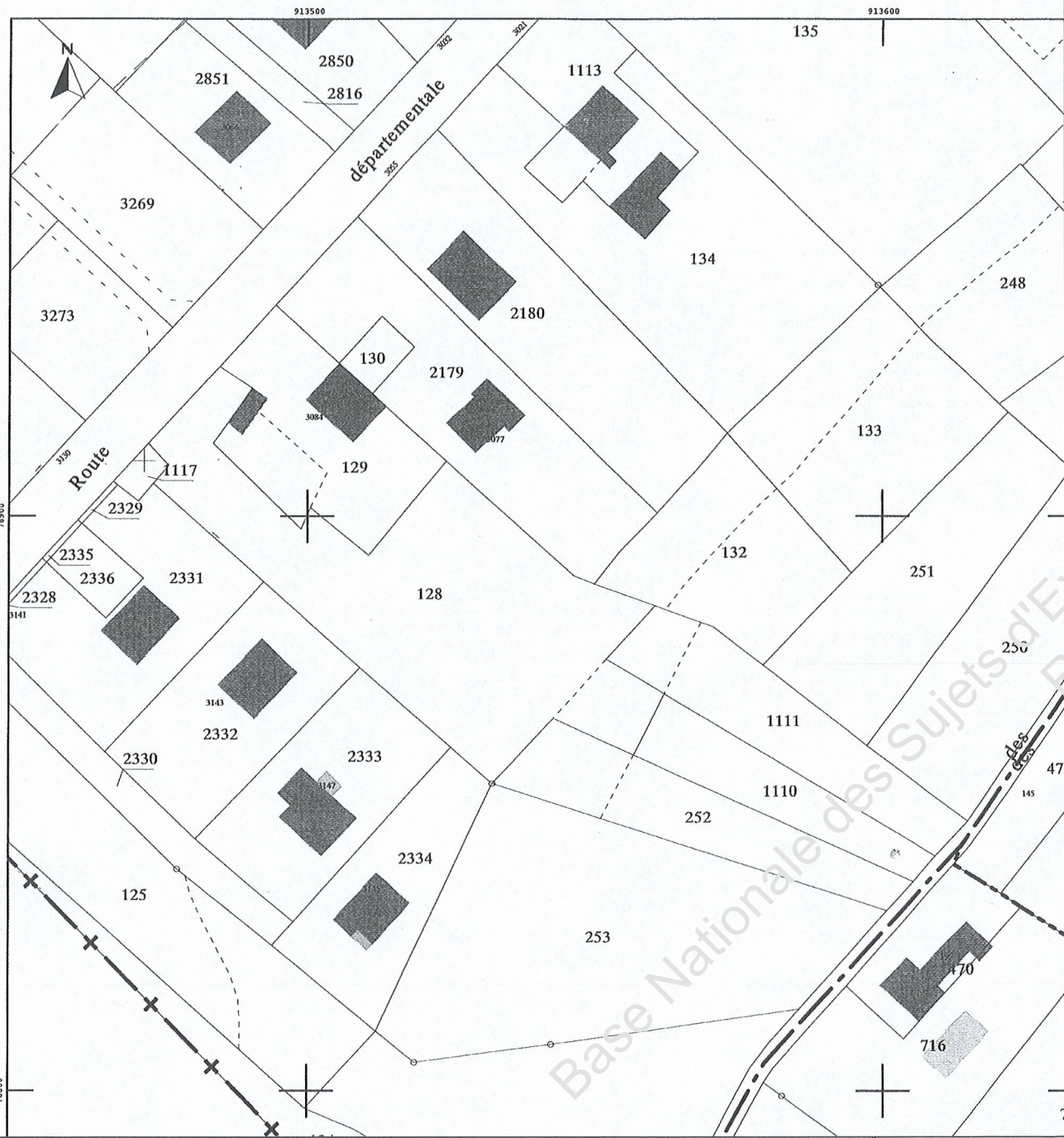
- 2.1. Indiquer le nom du document d'urbanisme permettant l'aboutissement du projet compte tenu de la demande de Mme Chevré :
 - Analyser sa demande.
 - En déduire les critères qui aboutissent au choix du document d'urbanisme.
 - Citer le nom de ce document.
- 2.2. Extraire du RES3i, règlement du plan local d'urbanisme, les caractéristiques concernant :
 - la future voirie
 - les places de parking pour chaque lot
 - la superficie minimale des lots
 - le coefficient d'occupation des sols
 - les espaces verts.
- 2.3. Extraire du RES4i, règlement du plan d'indexation en Z (PIZ) les caractéristiques concernant :
 - le droit à construire des habitations pour particuliers.

ON EXIGE : Le nom du document d'urbanisme est clairement énoncé.
Les contraintes d'urbanisme sont correctement prises en compte.
Les réponses rédigées sont claires et précises.

DE2

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE TOPOGRAPHE	EPREUVE E1 : Epreuve scientifique et technique SOUS EPREUVE U 11 : ANALYSE D'UN DOSSIER	DOSSIER ETUDES Page 2 sur 6
SESSION 2010	DOSSIER CHEVRÉ	Code : 1006-TGT ST 11
	DUREE : 3 h 00	COEFFICIENT : 2

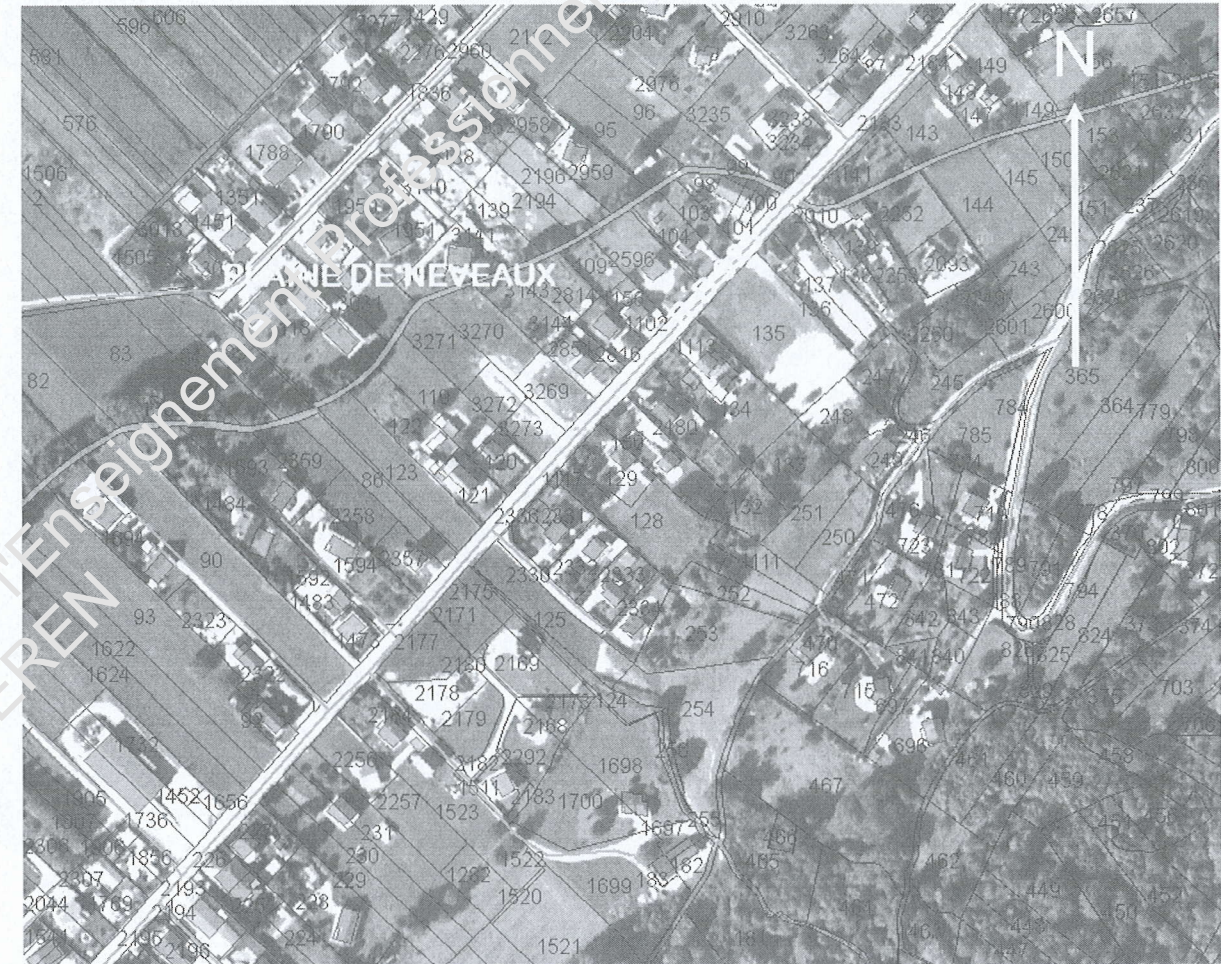
Extrait du plan cadastral



Sans échelle

DR1

PLAN DE SITUATION

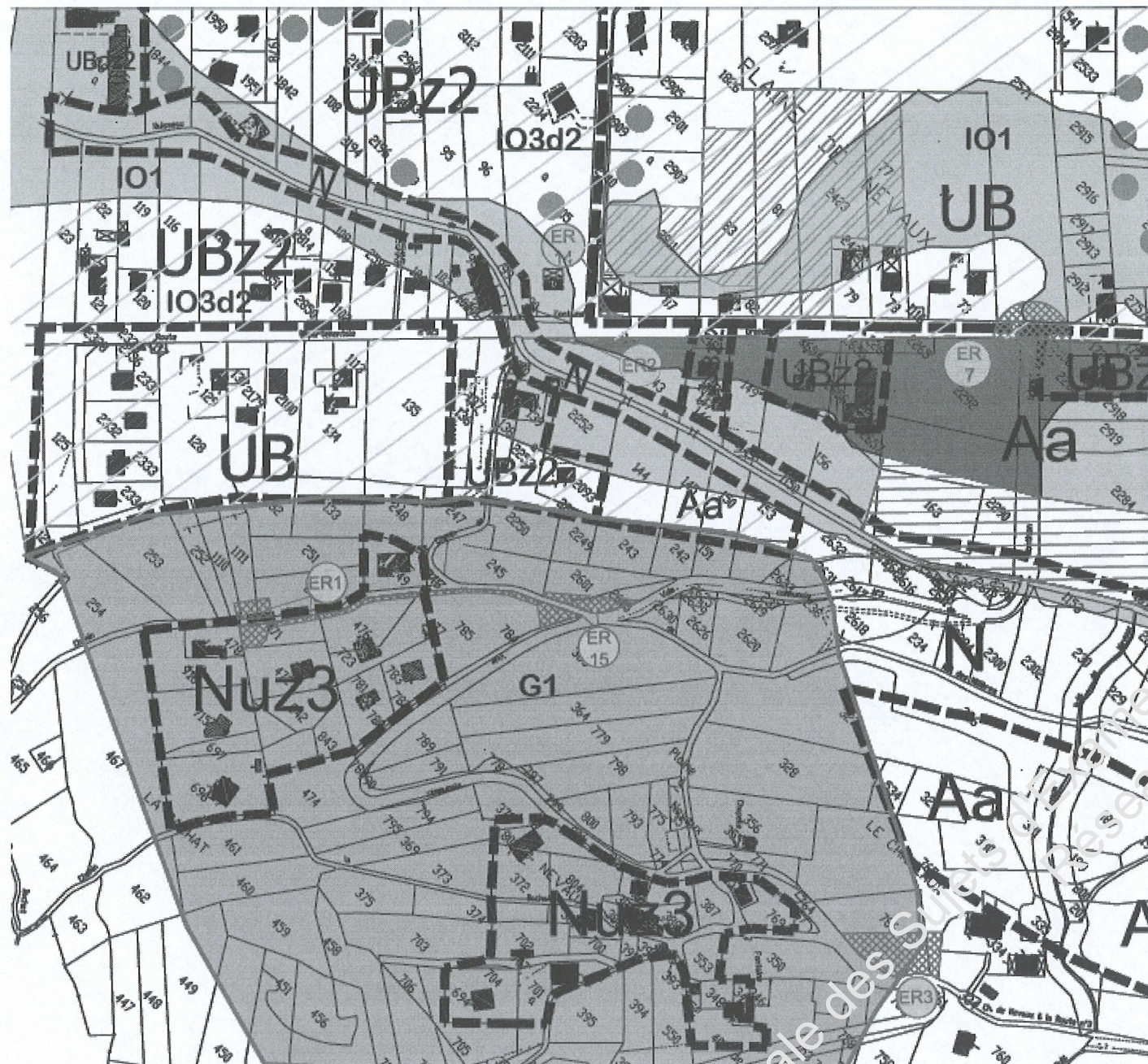


Document sans échelle

DR2

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE TOPOGRAPHE SESSION 2010	EPREUVE E1 : Epreuve scientifique et technique SOUS EPREUVE U 11 : ANALYSE D'UN DOSSIER		DOSSIER ETUDES Page 3 sur 6
	DOSSIER CHEVRIE	DUREE : 3 h 00	Code : 1006-TGT ST 11 COEFFICIENT : 2

PLAN DE ZONAGE EXTRAIT DU PLU + PIZ



Document sans échelle

Légende

- Contours zones P.L.U.
- UA** Zone urbaine correspondant aux secteurs d'habitat ancien aggloméré en village et à leur environnement immédiat
- UAz5** Secteur de la zone UA soumis à un risque moyen de chute de blocs rendu inconstructible en application du principe de précaution
- UB** Zone urbaine à caractère résidentiel de faible densité. Elle favorise les constructions d'habitat individuel (COS = 0.30)
- UBd** Secteur de la zone UB, de forte densité, favorisant les constructions de type collectifs. (COS= 0.60)
- UBc** Secteur de la zone UB destiné à des constructions ou aménagements d'intérêt général
- UB(r)** Secteur de la zone UB où la règle de recul par rapport au ruisseau de la Biale est différente (plus souple) compte tenu de la topographie
- UBz2** Secteurs de la zone UB soumis à un risque d'inondation
- UBdz2** Secteur de la zone UB soumis à un risque moyen de chute de blocs rendu inconstructible en application du principe de précaution
- UBz5** Secteur de la zone UB soumis à un risque moyen de chute de blocs rendu inconstructible en application du principe de précaution
- UE** Zone réservée aux activités économiques existantes ou à créer, notamment celles dont la proximité n'est pas souhaitable pour l'habitat
- UEz2** Secteur de la zone UE soumis à un risque moyen d'inondation
- 1AU** Zone destinée à recevoir une urbanisation organisée ou à restructurer. Est urbanisable pendant la durée du P.L.U., sous la forme d'une opération d'aménagement d'ensemble (COS= 0.30)
- 1AUz2** Secteur de la zone 1AU soumis à un risque moyen d'inondation
- 1AUd** Secteur de la zone 1AU où la densité est plus importante (COS= 0.50)
- 1AUJ** Zone destinée aux d'activités tertiaires, urbanisable pendant la durée du PLU sous la forme d'une opération d'ensemble
- A** Zone de richesses agricoles à préserver
- Aa** Secteur de la zone A de protection paysagère, où toute construction, y compris agricole, est interdite
- N** Zone naturelle recouvrant les sites naturels à protéger
- Nt** Secteur de la zone N réservé aux équipements existants et à créer
- Nu** Secteur de la zone N où l'extension et le changement de destination des constructions existantes sont autorisées

- Nu(r)** Secteur de la zone Nu dans lequel la règle de recul par rapport au ruisseau de la Biale (plus souple) compte tenu de la topographie
- Nuz2** Secteur de la zone Nu soumis à un risque moyen d'inondation
- Nuz3** Secteur de la zone Nu soumis à un risque faible de glissement de terrain
- Secteur à aménager dont les conditions d'urbanisation sont précisées dans les Orientations d'aménagement (art. L.123-1 du CU).
- Emplacement réservé
- Zone de bruit de 250 m à partir du bord de la voie (RN 90)
- Espaces Boisés Classés
- Exploitations agricoles
- Terrains cultivés à protéger et inconstructibles malgré leur classement en zone U (Application de l'article L.123-1-9 du Code de l'Urbanisme)
- Constructions récentes
- Châlets
- Polygones à l'intérieur desquels devront s'implanter les constructions

Légende PIZ

- | | |
|----------------------|--------------------------------|
| Inondations : | Chute de blocs : |
| IO1 | Eb1 |
| IO1a | Eb2 |
| IO3 | Eb3 |
| IO3d2 | Glissement de terrain : |
| IO0 | G1 |

DR3

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE TOPOGRAPHE SESSION 2010	EPREUVE E1 : Epreuve scientifique et technique SOUS EPREUVE U 11 : ANALYSE D'UN DOSSIER		DOSSIER ETUDES Page 4 sur 6
	DOSSIER CHEVRIE	DUREE : 3 h 00	Code : 1006-TGT ST 11 COEFFICIENT : 2

Les études 3 et 4 sont indépendantes.

Analyse d'un dossier **ETUDE 3**
Analyser les données techniques et environnementales

SITUATION PROFESSIONNELLE : Cabinet de géomètre expert

Mademoiselle Chevré Gaëlle est propriétaire de parcelles situées dans le département de la Savoie, Commune de Grignon.

Vous devez réaliser le levé topographique du terrain.

Une station connue en coordonnées dans le système Lambert II ayant servi à un plan d'alignement sur la route départementale 925 est située en face du terrain.

Le levé topographique du terrain sera rattaché au système Lambert à partir de cette station.

ON DONNE : RES5-1i à RES5-6i : 6 fiches géodésiques
DR4 : Un extrait de la carte IGN à l'échelle 1/ 25 000 (échelle origine de la carte).

ON DEMANDE :

3.1. Positionner sur le DR4 le plus précisément possible les points des fiches géodésiques par une croix verte et écrire le nom du point. Exemple : Grignon A.

3.2. Identifier les points probablement visibles depuis la station connue et justifier votre choix.

Vous débutez le levé topographique du terrain à partir de la station connue. Pour cela, vous disposez d'un tachéomètre électronique et vous effectuez un tour d'horizon sur 3 points géodésiques connus et sur une station placée dans le terrain.

3.3. Etablir une liste du matériel technique et de sécurité à mettre en œuvre sur le terrain.

3.4. Afin de préparer les opérations de terrain, décrire la procédure d'observation des points afin d'obtenir, après calcul, un tour d'horizon réduit qui soit à la fois :

- exempt des erreurs systématiques dues à l'instrument,
- dont les erreurs de pointé ont été minimisées.

ON EXIGE : Le positionnement des points est exact
Le choix des points est judicieux.
Le vocabulaire technique est adapté à la situation.
La procédure d'observation est pertinente et adaptée à la situation.

DE3

Analyse d'un dossier **ETUDE 4**
Identifier les propriétaires concernés et les contraintes de l'action en bornage

SITUATION PROFESSIONNELLE : Cabinet de géomètre expert

Mademoiselle Chevré Gaëlle est propriétaire de parcelles situées dans le département de la Savoie, commune de Grignon.

Elle a un projet sur les parcelles cadastrées **section A n°128 et 129.**

Elle envisage le bornage et la division en trois lots de sa propriété.

ON DONNE : RES6-1i à RES6-4i : Les relevés de propriétés des parcelles contiguës.
RES7i : Extrait du plan cadastral limite du terrain étudié

ON DEMANDE :

4.1. Etablir la liste des parcelles concernées par l'action en bornage et pour chaque parcelle les noms des propriétaires à convoquer. Précisez la qualité de la personne référente en cas de démembrement du droit de propriété.

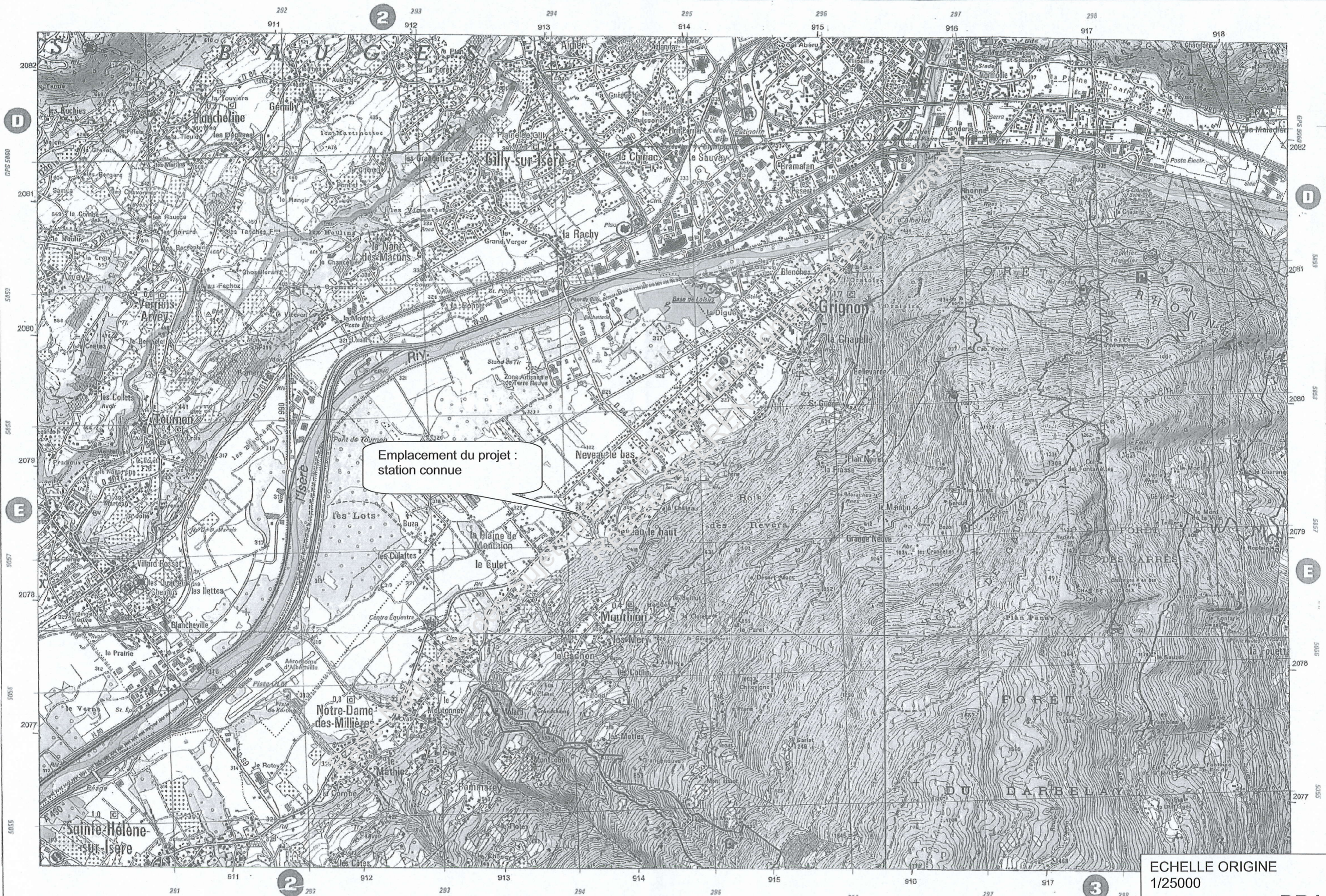
4.2. Afin d'identifier les contraintes juridiques et les responsabilités du bornage :

- Identifier les interlocuteurs.
- Préciser le nom du texte de droit auquel le géomètre fait référence pendant l'action en bornage.
- Citer les différentes phases de l'action en bornage.

ON EXIGE : La liste des propriétaires est complète.
Les étapes du bornage sont décrites chronologiquement et précisément, avec un vocabulaire approprié.

DE4

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE TOPOGRAPHE	EPREUVE E1 : Epreuve scientifique et technique SOUS EPREUVE U 11 : ANALYSE D'UN DOSSIER	DOSSIER ETUDES Page 5 sur 6 Code : 1006-TGT ST 11
SESSION 2010	DOSSIER CHEVRÉ	DUREE : 3 h 00 COEFFICIENT : 2



Emplacement du projet :
station connue